



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 Novembre 2019

----- PROCES-VERBAL

Le lundi vingt-cinq Novembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie
sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 21/11/2019

Conseillers en exercice : 14

Sont présents : André TOUGE, Alain HERVE, Marie-France LABORIE, Jean-Claude GAUDON, Olivier LARRIEU, Angélique TROTTIN, Khader GHEZAL, Cyril ROMERO

Absents excusés : Alain DELOM, Dominique MEHEUT, Naïma CAUSSE, Rémy MEUNIER,

Absents non excusés : Anne GENIN, Jérémie PASA,

Secrétaire de séance : Angélique TROTTIN

Ordre du Jour

- DIA (délibérations)
- Conventions d'adhésion missions temporaires (décision)
- Analyse paysagère
- Fourrière animale (délibération)
- Indemnité de conseil du comptable (délibération)
- Préparation des vœux
- Dossier accessibilité WC publics
- Procédure reprise concession cimetière
- Départ en retraite (décision)
- Mis en non-valeur sur des loyers 2016 (délibération)
- Mise à jour des régies
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 Octobre 2019. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

DIA (délibérations)

1) Maison TOURON Jacques 3 rue d'Encabané 32430 COLOGNE, section AA, parcelle 234 superficie de 195 m2 au prix de 142 000 €

Vendu à Mr PETIT Jean-Charles 1 rue Georges Sand 32600 L'Isle-Jourdain

Le conseil ne préempte pas.

2) Mr TORT Patrick et Mme PASCOLINI Sandrine, 11 rue Max Laborie 32430 COLOGNE, au prix de 202 000 € + 6060 € de mobilier - 1 a 62 ca

Vendu à Mme HOUSSIN Stéphanie

Le conseil ne préempte pas.

Convention d'adhésion missions temporaires (décision)

Le centre de gestion du Gers propose une convention gratuite, sans engagement, pour mettre à disposition un employé dans les mairies en cas d'absence d'une secrétaire, d'un employé communal, ... en remplacement. La mairie devra payer son salaire + les déplacements et le centre de gestion prend 6 % du total des indemnités

Le conseil prend la décision d'adhérer à cette convention.

Analyse paysagère

Suite à la visite de Mme COURCELLES, un devis a été demandé pour une analyse paysagère pour effectuer l'embellissement du village et de la place de la halle. L'analyse se décompose en deux parties :

L'analyse du site : repérage approfondie sur le terrain et en fonction des différents souhaits.

L'analyse s'articule en fonction de :

- L'approche paysagère
 - La cartographie
 - La topographie, relief
 - Spécificité de l'espace public
 - L'état de la végétation actuelle
 - Stationnement des véhicules
- Accessibilité (analyse des problématiques actuelles)
- Contraintes techniques (analyse des documents remis)
- Relevé du mobilier (poubelles, bancs, ...)

Montant du devis : Analyse paysagère 42 % du montant : 8265 € (analyse avant-projet)

Le devis semble élevé et non complet, pas de détail qui justifie ce tarif.

Il serait bien de comparer en contactant d'autres prestataires.

Fourrière animale (décision)

Trois nouvelles communes souhaitent adhérer à la fourrière animale :
Saint-Cricq, Pauilhac, Pessoulens

Ces communes adhèrent ce qui implique la modification des statuts.
Cyril Romero se présente comme délégué

Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion des communes

Indemnité conseil comptable (délibération)

Notre percepteur est à la retraite et est remplacé jusqu'à la fin de l'année par une intérimaire.
Une indemnité de comptable a été versée sur l'année de janvier à Octobre.
La personne remplaçante demande cette indemnité pour la période de Novembre à Décembre.
La somme à verser est de 70.71 €.

A compter de la fin de l'année, il n'y aura plus de percepteur.
Le conseil vote à l'unanimité le versement de cette indemnité.

Préparation des vœux

Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 03 Janvier 2020 à la salle des fêtes. Nous préparerons
comme d'habitude un apéritif dinatoire.

Dossier accessibilité WC public

Les travaux d'aménagement des WC publics doivent impérativement être effectués en 2020.
Le but est de refaire entièrement l'accès et les commodités. Des cloisons ouvertes en bas et en haut
seraient judicieuses pour faciliter le nettoyage. Il sera aménagé 2 WC, un WC handicapé et 3
urinoirs.

Les travaux de réfection des passages handicapés et bordures de trottoirs, autour de la halle, seront
également entrepris.

Les devis doivent être envoyés avant le 20/12 pour faire les demandes de subventions.

Procédure reprise concession cimetière

Reprise des concessions abandonnées au cimetière, le montant pour les travaux de récupération des
emplacements sera inscrit au prochain budget. Le devis des travaux est en cours, il faut compter
environ 10 000 € pour un total de 14 tombes (nettoyage, ...)

Départ en retraite

Monsieur LAPORTE Christian part à la retraite à la fin du mois. Nous avons 56 heures à remplacer.
Pour l'instant, pas de remplacement prévu, à voir au prochain mandat. Il faudra peut-être envisager
une personne polyvalente et qualifiée qui pourra faire différents travaux et réparations.

Mise en non-valeur des loyers 2016 (délibération)

Une somme est restée apparemment impayé sur les loyers de l'école en 2016, bien que tous les loyers soient à jour. Le percepteur demande que cette somme qui s'élève à 115 € soit mise en non-valeur.

Le conseil accepte la mise en non-valeur à l'unanimité à 8 voix

Mise à jour des régies

La régie est l'encaissements d'argent liquide. Suite au départ d'Annie Mélac, il faut changer le nom du régisseur.

Pour faciliter la gestion, création de trois régies :

- Droit de place (marché)
- Encaissement location de salle
- Reproduction photocopie (pour les privés)

Questions et informations diverses

Un mot sera mis dans les nouvelles colognaises, suite à la demande de Marie-France Laborie, pour inviter les habitants à décorer leur maison pour Noël et égayer notre bastide.

Lotissement LABOURDETTE : en bonne voie pour trouver un terrain d'entente entre BEGUE/TOIT FAMILIAL pour la vente du permis de lotir. Si pas d'avancée, Mr LAGARDE fera son lotissement car nous avons de la demande.

Aide apportée à Saint-Georges, suite à l'effondrement du toit de la salle des fêtes et de la mairie : la mairie de Cologne met à disposition les salles de la mairie, la salle des fêtes, ...

La cagnotte de la restauration de la crèche de l'église atteint 75 % du montant des travaux, et de nouveaux dons arrivent.

Nous rencontrons de temps en temps des difficultés sur la traversée du village, surtout dûe à l'irrespect des gens et à la non-visibilité du panneau prioritaire. A voir comment améliorer ce passage, notamment rue Max Laborie.

Le label « petite cité de caractère » qui est un équivalent de « plus beau village de France, est en recherche de village de caractère. Cyril Romero propose de présenter le village de Cologne, qui entre dans les critères et serait un plus pour valoriser et faire connaître Cologne. Il se propose de monter un dossier.

Fin de Séance à 23 h.